



**Engagement de conformité
Pour un Prêt Habitat Neuf accordé
Par le Crédit Foncier de France avec un taux bonifié par EDF.
Au 1^{er} mai 2012**



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi, pour votre futur logement, de déposer auprès du Crédit Foncier de France un dossier pour l'obtention d'un prêt Habitat Neuf(1). Ce logement doit disposer d'une performance thermique conforme au label BBC (Bâtiment Basse Consommation) 2005 ou à la réglementation thermique 2012 et être équipé de systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire électrique, avec la possibilité pour le chauffage d'utiliser le bois en association à de l'Eau Chaude Sanitaire électro-solaire ou thermodynamique.

De plus, vous avez choisi de faire appel pour la réalisation de votre projet à un partenaire bleu ciel d'EDF, lequel, dans le cadre de son partenariat avec EDF s'est engagé à respecter le processus de qualité requis par EDF et notamment son Référentiel Technique.

Ces pré-requis vous permettent de pouvoir déposer un dossier pour l'étude de l'obtention d'un Prêt Habitat Neuf par l'agence du Crédit Foncier de France de votre choix dont les coordonnées sont disponibles sur : www.creditfoncier.fr.

Le présent engagement de conformité matérialise votre intention de mettre en œuvre le niveau de performance thermique suivant pour votre logement ² :

Bénéficiaire (s) : Nom(s) / Prénom(s) :	
Adresse actuelle :	
N° de téléphone :	
Adresse de la future construction :	
Niveau de performance validé par une étude thermique obligatoire	<p align="center">Label BBC 2005* ou l'attestation de prise en compte de la RT 2012 applicable obligatoirement pour tout dépôt de permis de construire au 01/01/2013</p> <p align="center">Bâtiment Basse Consommation énergétique, Ce niveau vise les bâtiments ayant une consommation très nettement inférieure à la consommation énergétique réglementaire avec un niveau d'exigence en énergie primaire prenant en compte les consommations de tous les usages (chauffage, refroidissement, production d'ECS, ventilation et éclairage) déclinée selon la localisation géographique et l'altitude telle que : « 40 kWh/m². an ≤ CEP ≤ 65 kWh/m².an » (selon la zone géographique)</p>
Maison Individuelle :	Surface habitable.....x 100 € /m ² =€
Appartement:	Surface habitable.....x 100 € /m ² =€
Montant du Prêt Habitat Neuf pour une durée de 10 ans : €	

IMPORTANT – INFORMATIONS LEGALES

Prêt amortissable consenti par le Crédit Foncier de France 19 rue des Capucines 75001 Paris, SA au capital de 2 403 917 964,50 € - 542 029 848 RCS Paris-, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Conditions en vigueur au 01/05/2012 TEG annuel de 1,85% (soit 0,1542 % mensuel) ou 2,25 % (soit 0,1875% mensuel) d'un montant minimum de 3 000 € à un montant maximum de 15 000 € pour le label BBC 2005 ou le niveau de performance énergétique de la RT 2012 sur 10 ans, suivant que le Prêt Habitat Neuf est accompagné ou non d'un prêt principal du Crédit Foncier de France (hors assurance facultative à partir de 0,384% par an du capital emprunté pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans). L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déjà versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut-être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

¹ Sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Foncier de France, partenaire financier d'EDF.

² Les informations figurant sur ce document sont destinées à Edf, et au Crédit Foncier de France. Elles ont un caractère obligatoire pour compléter votre dossier de demande de Prêt Habitat Neuf. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès des entreprises précitées (EDF Direction CRC Particuliers - 20 place de La Défense 92050 Paris La Défense / Crédit Foncier de France Direction du Marketing, 4 quai de Bercy - 94 224 - Charenton.

* Le label performance s'inscrit dans la démarche de développement durable et vous permet d'anticiper les réglementations à venir en 2013. Le Client s'engage à transmettre une attestation de label à EDF via SOHAN-PROMOTELEC (8, rue d'Appolo - CS 30 505- 31 241 L'Union Cedex), nécessaire au dépôt du dossier de demande de CEE (Certificat d'Economie d'Energie) d'un niveau d'exigence thermique du label BBC 2005 ou de la prise en compte de la RT 2012. Ce dossier sera déposé par EDF auprès du PNCEE (Pôle National Certificat d'Economies d'Energie), après l'achèvement du logement neuf précité. Site Internet dédié : <http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/labels-hpe/presentation.html>, <http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/textes-de-references.html> et organismes sous convention : <http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/labels-hpe/organismes-sous-convention.html>

Le Partenaire bleu ciel d'EDF et le client déclarent sur l'honneur l'exactitude des caractéristiques indiquées ci-dessus.

Cet engagement conditionne le montant du Prêt Habitat Neuf octroyé par le Crédit Foncier de France. Le client s'engage, sous sa responsabilité, à signaler toute modification à EDF et au Crédit Foncier de France pour la révision des conditions du dit Prêt.

Partenaire bleu ciel d'EDF	Nom	Qualité	Date de remise au client de l'engagement de conformité	Visa
N° SIRET du Partenaire bleu ciel D'EDF:		Cachet du Partenaire bleu ciel d'EDF		
Enseigne commerciale :		 Patrick JEANNOT animateur Partenaires EDF – Commerce Grand-Centre Direction Partenariats et Particuliers Bd Salvador Allendé BP 90607 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC patrick.jeannot@edf.fr Tél. : 05 45 37 51 33 Tél. mobile : 06 60 93 94 16 Fax : 05 45 37 51 59		

Le client s'engage à transmettre une attestation du label BBC 2005 ou une attestation de l'achèvement des travaux conforme à la RT 2012 à la livraison de son logement*.

Signature du client :